



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

COP15

BIODIVERSITÉ

MONTRÉAL, CANADA
7-19 décembre 2022

**FRANCE
NATION
VERTE**

Agir • Mobiliser • Accélérer



Christophe Béchu,
ministre de la Transition
écologique et de la
Cohésion des territoires

Édito

La protection de la biodiversité fait partie de ces défis existentiels qui nécessitent des ambitions partagées au niveau mondial.

Les écosystèmes naturels agissent sur le climat, en captant le carbone, en régulant aussi au quotidien la température. Le climat agit sur la nature, il a un impact sur la santé des forêts et les organismes captant le carbone dans les océans, il affecte le cycle de l'eau et provoque sécheresses et catastrophes naturelles. Le changement climatique est ainsi la troisième cause de disparition des espèces.

La lutte contre le réchauffement climatique est indissociable de la protection de la nature pour maintenir les conditions de vie sur notre planète. C'est le message qu'a rappelé avec force le Président de la République au premier jour de la COP27 pour le climat en Égypte. La France est à la pointe de l'action internationale dans ces luttes jumelles, elle l'a encore montré en se positionnant contre toute exploitation des grands fonds marins, aux écosystèmes si uniques et fragiles.

Le dernier rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) - que la France a participé à créer - est accablant : la nature décline globalement, à un rythme sans précédent depuis l'extinction des dinosaures, et les conséquences sont dramatiques pour la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie humaine, notamment pour notre capacité à résister aux chocs climatiques futurs..

Ce constat appelle à l'action urgente, tant au niveau local, des citoyens, des consommateurs, des territoires, des entreprises et acteurs financiers, qu'au niveau global. Ce défi concerne l'humanité, il mobilise ce qu'il y a de plus humain en nous.

C'est pourquoi cette séquence internationale est particulièrement importante après une COP27 qui n'a malheureusement pas permis de relever les ambitions mondiales pour l'atténuation du changement climatique. La COP15 pour la biodiversité est cruciale : elle doit nous permettre d'adopter un cadre mondial pour la biodiversité à la hauteur des enjeux pour arrêter et inverser son déclin d'ici 2030.

J'y porterai des objectifs clairs et quantifiés, comme celui de protéger 30% des terres et 30% des mers d'ici à 2030, qui devront être adossés à un mécanisme de mise en œuvre solide pour en garantir la réalisation et suivre nos progrès dans cette voie. La mobilisation de financements et de soutiens adéquats par tous les acteurs, publics et privés, en particulier à destination des pays en développement, sera clé pour garantir l'adhésion de tous.

Sous l'impulsion du Président de la République et dans le cadre de la planification écologique portée par la Première ministre, nous sommes déterminés à montrer une fois de plus que la France agit sur son sol, agit avec l'Europe, agit avec le monde pour la protection de la biodiversité. ●



Bérangère Couillard,
secrétaire d'État chargée
de l'Écologie

Édito

La dégradation de la biodiversité est un problème aussi majeur que le réchauffement climatique. Je souhaite, par mon action, porter la protection de la nature au même niveau que le combat pour le climat, tant au niveau international que sur la scène nationale.

Face aux crises planétaires, nous sommes déterminés à agir. J'observe des signaux encourageants quant à notre capacité à nous mobiliser collectivement pour enrayer le déclin de la biodiversité.

Le texte final adopté par la COP27 sur le climat fait référence à la nécessité de préserver les océans et les forêts. Il promeut les solutions fondées sur la nature et les approches fondées sur les écosystèmes pour lutter contre les changements climatiques. La COP19 de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a permis de renforcer la protection d'espèces emblématiques de requins, des grenouilles de verre ou encore de tortues. Pour la première fois, le 28 novembre, les pays du monde entier se sont réunis en Uruguay pour poser les bases de la négociation sur un futur traité international contraignant sur les pollutions dues aux plastiques.

À chacune de ces occasions, la France était à l'avant-garde de ces décisions. Nous le serons également à Montréal pour la COP15 biodiversité.

À travers la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples, lancée en 2021 avec le Costa Rica et qui réunit désormais 110 pays, nous défendons l'objectif mondial de protection et de gestion efficace d'au moins 30% des terres et 30% des mers à l'horizon 2030, avec une gouvernance équitable et la connectivité entre les zones protégées. Nous montrons l'exemple en France en protégeant aujourd'hui 31% de nos espaces terrestres et 33% de nos espaces marins grâce à la Stratégie nationale des aires protégées.

La France défend une mobilisation des ressources financières de toutes provenances, en particulier issues du secteur privé et des banques de développement, ainsi que l'alignement des flux financiers internes et externes vers des objectifs de biodiversité. Comme pour le climat, nous prenons pleinement nos responsabilités en la matière : la France a déjà annoncé son objectif de doubler son financement international pour la biodiversité à hauteur d'1 milliard d'euros par an d'ici 2025.

Avec l'Union européenne, la France défendra des positions ambitieuses à la COP15 biodiversité, cohérentes avec ce qu'elle promeut au niveau national, à travers en particulier la Stratégie nationale pour la biodiversité, pour renverser la tendance d'ici 2030 et que la nature progresse plutôt que décline dès 2030.

Notre ambition est claire. Nous devons sortir de cette COP15 biodiversité avec un cadre mondial concret, au service de la protection et du juste partage des avantages tirés de la biodiversité. Nous y arriverons ! ●

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA COP15 BIODIVERSITÉ

LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

La **Convention sur la diversité biologique** (CDB) est l'une des trois grandes Conventions de Rio, établies le 5 juin 1992 lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, aussi appelée le Sommet de la Terre. Traité international juridiquement contraignant, la Convention a trois objectifs principaux :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

La Convention est également accompagnée de deux protocoles : le protocole de Carthagène sur la biosécurité et le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages.

Elle donne un cadre à l'élaboration de stratégies pour la biodiversité aux niveaux communautaire et national.

Le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 a été adopté par les Parties à la Convention sur la diversité biologique à Nagoya au Japon en 2010. Ce cadre d'action décennal comprenait une vision partagée, une mission, des buts stratégiques et 20 objectifs, nommés objectifs d'Aichi. Plusieurs rapports, dont celui de l'IPBES en 2019 et ceux de la CDB, ont conclu que nous nous sommes écartés de certaines cibles et que nos efforts n'ont pas été suffisants pour atteindre les objectifs d'Aichi.

LA 15^E CONFÉRENCE DES PARTIES BIODIVERSITÉ

L'organe directeur de la convention est la Conférence des Parties (COP). Cette instance supérieure est composée de tous les gouvernements qui ont ratifié le traité, soit 196 Parties. On appelle Partie tout État ayant rejoint la convention. Des communautés d'États peuvent également être Partie. C'est le cas de l'Union européenne, par exemple. D'autres États, qui n'ont pas ratifié la Convention, sont de simples observateurs, comme les États-Unis. La COP biodiversité se réunit tous les deux ans pour examiner les progrès accomplis, établir des priorités, décider des stratégies et plans de travail et du budget du secrétariat.

La présidence de la COP15 biodiversité est assurée par la Chine. En raison de la situation sanitaire en Chine et après plusieurs reports, l'événement a finalement lieu à Montréal, où est basé le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, sur proposition du Canada.

Cette année, plusieurs milliers de représentants de gouvernement, de collectivités et d'acteurs non étatiques (ONG, entreprises, etc.) participeront à ces deux semaines de négociations et d'événements parallèles.

LES PRINCIPAUX ENJEUX DE LA COP15 BIODIVERSITÉ : VIVRE EN HARMONIE AVEC LA NATURE EN 2050

La COP15 biodiversité vise à adopter un cadre stratégique mondial pour la biodiversité pour la période 2020-2030. Ce cadre mondial ambitieux, comprenant des objectifs quantifiés et mesurables ainsi qu'un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre, sera au cœur des négociations. Il a vocation à succéder au cadre décennal établi à Nagoya.

Les enjeux de la COP15 biodiversité

- **L'adoption d'objectifs et cibles clairs, autant que possible quantifiés** – notamment sur les aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone (cible 30x30), l'augmentation de la surface, de la connectivité et de l'intégrité des écosystèmes naturels, ainsi la baisse du taux d'extinction et du risque d'extinction et l'augmentation de la diversité génétique des espèces – assortis d'un ou plusieurs indicateurs phares permettant d'évaluer le niveau de réalisation des objectifs à échéances régulières.
- **L'adoption d'un mécanisme de mise en œuvre robuste et inclusif** pour garantir la responsabilité des Parties.
- **La mobilisation de contributions financières de toutes sources**, en particulier privées, alignées sur des impacts positifs pour la biodiversité, l'élimination des subventions néfastes pour la biodiversité ainsi que l'intégration transversale de la biodiversité dans toutes les politiques, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs de l'économie.

Le projet de cadre soumis à la négociation des Parties à la Convention se compose de quatre grands objectifs à horizon 2050, qui disposent d'étapes intermédiaires en 2030.

Objectif A

La réduction des menaces à la biodiversité.

Objectif B

La conservation et l'utilisation durable des ressources.

Objectif C

L'accès et partage des avantages issus des ressources génétiques.

Objectif D

Les moyens de mise en œuvre du cadre.

Pour permettre l'atteinte des objectifs, le cadre est complété de 22 cibles visant des actions concrètes d'ici à 2030 : sur les principales pressions sur la biodiversité (cibles 1 à 8), sur la durabilité de l'utilisation des ressources (cibles 9 à 12), sur l'accès et le partage des avantages et informations sur le séquençage numérique sur les ressources génétiques (cible 13), sur la mise en œuvre concrète du cadre (cible 14 à 22). Les objectifs et les cibles pourront être mesurés à travers des indicateurs communs regroupés dans un cadre de mise en œuvre.

Les démarches et engagements financiers de la France

La France défend une construction collective des engagements financiers pour l'adoption du prochain cadre mondial pour la biodiversité. Ce paquet financier doit prendre en compte toutes les sources et s'appuyer sur l'alignement des flux financiers vers des objectifs de préservation et restauration de la biodiversité. Dans le même temps, l'augmentation des ressources doit être couplée à une diminution des subventions néfastes à la biodiversité. Ce paquet doit aussi reposer sur une augmentation des financements internationaux, de la part de l'ensemble des donateurs publics et privés.

Pour apporter des réponses concrètes de financement au cadre post-2020, la France agit à plusieurs niveaux.

- **Soutien à la déclaration commune 10 points plan for financing biodiversity** développée par le Royaume-Uni, portée entre autres par l'Équateur, et adoptée en marge de l'AGNU visant à coordonner les actions de financements sur la biodiversité, aligner les systèmes financiers avec les objectifs de la protection de la biodiversité et financer des actions visant à combler le déficit de financement de la biodiversité.

- **Impulsion de la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples (HAC) 2.0** : structuration d'un secrétariat permanent visant à accompagner les Parties à la Convention à atteindre l'objectif de protection et de gestion efficace d'au moins 30% des terres et 30% des mers de la planète à l'horizon 2030.

- **Progression du financement annuel de l'AFD** en faveur de projets pour la biodiversité à 1 milliard d'euros par an à partir de 2025 (500 millions en 2020).

- **Mobilisation des banques multilatérales de développement** pour qu'elles prennent des engagements concrets en faveur de la biodiversité. À l'initiative de la France, une lettre signée au niveau ministériel par 13 pays (Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, pour la France) a été envoyée au président de la Banque mondiale afin de l'appeler à jouer un rôle pilote en la matière

- **Proposition de financements innovants** : comme annoncé par le président de la République à la COP27, la France soutient la démarche de création d'un marché de crédits biodiversité. Le Fonds pour l'environnement mondial lance un groupe de haut niveau chargé de faire des recommandations sur les modalités de mise en œuvre.

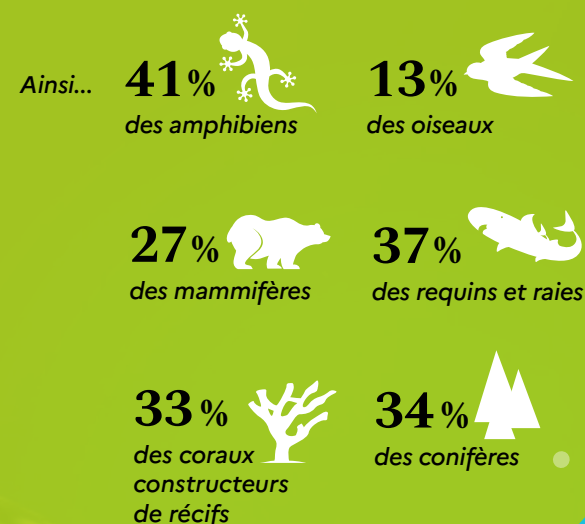
- **Incitation des entreprises françaises à aligner leurs activités** sur les impératifs de préservation de la biodiversité avec un engagement financier d'entreprises françaises dans des actions en faveur de la biodiversité.

QUELQUES CHIFFRES SUR LA BIODIVERSITÉ

Dans la plupart des régions du monde, la nature a été altérée de manière significative par de multiples facteurs humains et la grande majorité des indicateurs relatifs aux écosystèmes et à la biodiversité montrent un déclin rapide.

75% de la surface terrestre est altérée de manière significative par les activités humaines, 66% des océans subissent des incidences cumulatives de plus en plus importantes et plus de 85% de la surface des zones humides ont disparu selon l'IPBES.

1M environ d'espèces animales et végétales seraient aujourd'hui menacées d'extinction selon l'IPBES.



sont déjà menacés d'extinction
au niveau mondial selon l'UICN.

LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ : DES CRISES INTERCONNECTÉES, DES SOLUTIONS CONJOINTES

La 27^e Conférence des Parties (COP27) sur le climat qui s'est achevée le 20 novembre à Charm El-Cheikh (Égypte) a été l'occasion de rappeler la nécessité de mener de front les luttes contre le dérèglement climatique et pour la protection et la restauration de la biodiversité.

À l'occasion de la journée biodiversité de la COP27, la France a présidé la deuxième réunion ministérielle de l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides, en prévision notamment de l'organisation d'un One Forest Summit au printemps 2023 à Libreville (Gabon).

À l'initiative du Président de la République, et en coopération avec les États-Unis et la Chine, un événement One Planet consacré aux réserves vitales de carbone et de biodiversité s'est tenu le 7 novembre. Ces espaces, comme les forêts anciennes, les tourbières ou les mangroves, sont à la fois des stocks naturels de carbone, des remparts contre les impacts climatiques et des espaces riches en biodiversité. Pour les préserver, les dirigeants internationaux ont annoncé leur volonté de travailler ensemble à la constitution de Partenariats pour la conservation positive (Positive Conservation Partnerships – PCP).

Le Président de la République a également annoncé que la France soutenait l'interdiction de toute exploitation des grands fonds marins, particulièrement uniques et fragiles, et qu'elle entendait porter cette position dans les enceintes internationales. Cette prise de position forte et assumée de la France traduit en action très concrète le message porté par Emmanuel Macron lors de la conférence pour les Océans de Lisbonne cette année, d'autant que l'absence de normes environnementales et de sanctions sont aujourd'hui la principale menace pour les grands fonds marins.

Le texte final adopté par la COP27 rappelle enfin la nécessité de préserver les océans et les forêts et promeut les solutions fondées sur la nature et les approches fondées sur les écosystèmes.

LA FRANCE MOBILISÉE POUR INVERSER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ AU NIVEAU MONDIAL

UNE MISSION COMPRÉ- HENSIBLE PAR TOUS

● Une mission à 2030 claire et communicable: arrêter et inverser le déclin de la biodiversité. L'UE et la France défendent également que cette mission soit renforcée par l'idée que toutes les activités humaines doivent contribuer à la préservation et la restauration de la biodiversité afin que celle-ci soit en meilleur état en 2030 qu'en 2020. Ils proposent pour ce faire d'inclure dans la mission l'objectif de créer un monde positif pour la nature (a nature positive world).

DES OBJECTIFS ET CIBLES QUANTIFIÉS

● Des objectifs et cibles quantifiés et un mécanisme robuste de mise en œuvre, de suivi et de correction de leur mise en œuvre adossé à un ou plusieurs indicateurs phares pour chacun et prévoyant des points réguliers sur leur niveau de réalisation.

DES CIBLES AMBITIEUSES DE BON ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ

● Un objectif quantifié de l'augmentation de la surface des écosystèmes naturels, leur connectivité et intégrité, des taux et risques d'extinction des espèces et de la diversité génétique des espèces.

● La protection de 30% des terres et de 30% des mers à l'échelle mondiale d'ici 2030.

● La restauration de 3 milliards d'hectares de terres dégradées ou son équivalent en pourcentage.

● La réduction quantitative des risques et des usages liés à l'usage des pesticides et des engrais.

● L'augmentation quantifiée des surfaces gérées selon les pratiques agro-écologiques ou respectueuses de la biodiversité.

Réduire l'empreinte écologique à l'horizon 2030 et la maintenir dans les limites planétaires à l'horizon 2050

L'empreinte écologique vise à mesurer la quantité de surface terrestre productive nécessaire pour la production des biens et services que nous consommons et pour absorber nos

déchets. Cet indicateur, issu de la Conférence de Rio de 1992, est calculé depuis 2003 par l'ONG Footprint Network. Cet outil permet de mesurer la pression qu'exerce l'être humain

sur la nature. L'Union européenne et la France portent de longue date l'inscription de l'empreinte écologique et des limites planétaires dans le cadre des négociations internationales

en cours. L'ambition souhaitée est que l'empreinte écologique mondiale se maintienne dans les seuils des limites planétaires.

Protéger au moins 30% des terres et 30% des mers de la planète à l'horizon 2030

La Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples (ou HAC – High Ambition Coalition for Nature and People) est un regroupement d'États, coprésidé par la France et le Costa Rica, dont le but est de soutenir l'adoption d'une cible ambitieuse visant à protéger 30% des terres et 30% des mers de la planète

d'ici 2030 (cible 30x30), au sein du futur cadre mondial de la protection de la biodiversité. L'ambition de cette coalition est de regrouper le plus grands nombre d'États en mesure d'influencer les négociations en cours sur l'adoption de cette cible des 30x30. La Coalition a été officiellement lancée lors du One Planet Summit en janvier 2021. Elle compte actuellement 110 membres.

Au niveau national, cet engagement se retrouve dans la stratégie nationale pour les aires protégées qui vise à protéger 30% des écosystèmes terrestres

et marins français dès 2022, dont un tiers sous protection forte. Aujourd'hui, la France a atteint et même dépassé la cible en protégeant 31% de ses espaces terrestres et 33% de ses espaces marins.

Pour concrétiser cette initiative, les membres de la HAC ont indiqué leur volonté de créer un outil opérationnel et collaboratif d'accompagnement à la mise en œuvre de la cible 30x30 avec la création d'un secrétariat permanent (HAC 2.0).

UNE GESTION DES RESSOURCES DURABLE

● Un objectif de réduction de l'empreinte écologique et le maintien de cette empreinte dans les limites planétaires à horizon 2050.

● Un engagement vers l'agro-écologie, la pêche et la foresterie durable.

UNE STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES COHÉRENTE

● L'alignement des flux financiers privés et publics sur les objectifs du cadre et l'intégration de ces objectifs par tous les secteurs et l'élimination des subventions néfastes pour la biodiversité.

● L'obligation pour les moyennes et grandes entreprises de faire connaître leurs impact et dépendance à la biodiversité.

● La mobilisation de l'ensemble des sources de financement pour la biodiversité et une augmentation des flux réaliste au profit des pays en développement.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR RÉSOUDRE LES QUESTIONS LIÉES AUX INFORMATIONS ISSUES DU SÉQUENÇAGE GÉNÉTIQUE (DSI)

● Une éventuelle solution aux questions liées aux DSI pourrait être de s'accorder sur quelques principes globaux et de convenir d'un calendrier de négociations pour les préciser en vue d'une COP biodiversité suivante.

L'objectif pour la France, dans cette négociation coordonnée au niveau européen, est de favoriser l'adoption d'un cadre stratégique ambitieux et structurant pour l'ensemble des secteurs économiques. Ce cadre devra être mis en œuvre de manière effective, avec les financements associés, durant la prochaine décennie, afin d'inverser la courbe de la perte de biodiversité.

LA BIODIVERSITÉ, UNE PRIORITÉ DU GOUVERNEMENT

LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE : DES AVANCÉES MAJEURES POUR LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS ET OCÉANIQUES

La Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), au cours du premier semestre 2022, est parvenue à trouver un accord entre les 27 États membres pour lutter contre la déforestation importée. Cet accord sur une législation européenne permettra d'empêcher que des produits provoquant la déforestation ou une dégradation des forêts n'entrent sur le marché européen.

Dans le cadre de la PFUE, le sommet international One Ocean Summit s'est tenu à Brest, du 9 au 11 février 2022, pour donner une impulsion politique forte à l'agenda européen et international des enjeux maritimes, aboutir à des négociations multilatérales pour protéger la biodiversité exceptionnelle de notre océan et développer nos ressources marines de manière durable. 41 pays ont contribué à ce sommet. À cette occasion, la France, pays hôte, a fait part d'avancées en faveur de la biodiversité de ses eaux : l'extension de la réserve naturelle nationale des terres australes françaises a été annoncée, ainsi que l'intensification de la lutte contre les pollutions, notamment dues aux plastiques, avec la résorption des décharges littorales françaises d'ici 10 ans.

À l'occasion de son discours à la COP27 pour le climat, le président de la République a fait une annonce cruciale et historique pour la protection des océans et de la biodiversité marine, avec l'annonce de l'opposition de la France à tout contrat d'exploitation des grands fonds marins dans les eaux internationales. Cette prise de position forte et assumée de la France traduit en action très concrète le message porté par Emmanuel Macron lors de la conférence pour les Océans de Lisbonne cette année, d'autant que l'absence de normes environnementales et de sanctions sont aujourd'hui la principale menace pour les grands fonds marins.

UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ AMBITIEUSE

La stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique (article 8 de la loi biodiversité de 2016). Elle concerne les années 2022 à 2030 et a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité. Un premier volet pré-COP15 biodiversité a été publié en mars 2022, dans l'attente de l'adoption du cadre mondial. Cette première version s'articule autour des priorités suivantes :

- protéger, restaurer les écosystèmes et les espèces et lutter contre les espèces exotiques envahissantes ;

- utiliser de façon durable et équitable les ressources naturelles et les services écosystémiques ;
- sensibiliser, former et mobiliser la société dans son ensemble, les citoyens (notamment les jeunes), les entreprises et le secteur public ;
- renforcer la gouvernance en faveur de la biodiversité ;
- financer la restauration de la biodiversité.

Cette stratégie sera précisée et complétée après la COP15 biodiversité et dans le cadre de la planification écologique.

LE CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE EN 2021 : UN JALON ESSENTIEL DANS LA MOBILISATION POUR LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Du 3 au 11 septembre 2021, la France a accueilli pour la première fois le Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), à Marseille. Le manifeste de Marseille, synthèse des engagements et annonces pris durant le congrès, met en lumière les liens indissociables entre climat et biodiversité. Il appelle à protéger 30% des espaces terrestres et marins, à la neutralité climatique ou encore à la prise en compte des

liens entre santé humaine, animale et des écosystèmes.

Cet événement majeur a mobilisé les États pour mettre fin à la perte de biodiversité en s'engageant en faveur d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 qui soit transformateur, efficace et ambitieux.

ONE PLANET SUMMIT : DES ENGAGEMENTS POUR AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Lancée à l'initiative du président de la République en 2017, chaque édition des sommets One Planet est l'occasion de rassembler de nombreux décideurs et acteurs non étatiques afin d'identifier et d'accélérer les transformations en cours et le financement de solutions en faveur du climat, de la biodiversité et des océans. Pour sa quatrième édition, le One Planet Summit a réuni, le 11 janvier 2021, des décideurs du monde entier pour accélérer l'action internationale en faveur de la nature. Ce sommet a contribué à accélérer la protection des écosystèmes forestiers et marins, à promouvoir l'agro-écologie, à mobiliser des financements pour la biodiversité et à intégrer la protection des espèces, des forêts et de la santé humaine dans une même approche.

Le CNR Climat et biodiversité



Lancé en septembre 2022 par le Président de la République Emmanuel Macron, le Conseil national de la refondation (CNR) réunit des représentants de forces politiques, des partenaires sociaux, des élus locaux, des représentants du monde économique et du monde associatif, pour dialoguer sur les grands sujets de transition.

Dans le cadre de la démarche France nation verte de planification écologique, la Première ministre Élisabeth Borne a lancé en octobre 2022 le Conseil national de la refondation (CNR) Climat et biodi-

versité, dédié aux problématiques de transition écologique : nature, eau et biodiversité, logement, transport, aménagement du territoire et transition énergétique. Sous l'égide des ministères chargés de la transition écologique et énergétique, le CNR Climat et biodiversité est décliné en ateliers thématiques.

Trois ateliers sont dédiés à la biodiversité, et abordent des axes structurants : accélérer, mobiliser, sensibiliser, pour faire en sorte que la protection de la nature et de la biodiversité soit au même niveau que la protection du climat. Les deux premiers ateliers se sont

déroulés le 21 novembre et 2 décembre. Le dernier se tiendra le 6 janvier 2023 au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris. Il sera dédié à l'éducation et à la sensibilisation à la nature, indispensables pour comprendre pourquoi il est nécessaire d'en prendre soin.



CONTACTS PRESSE

presse@ecologie.gouv.fr

Équipe médias sur place

Première semaine :

Ombeline Le Juge

ombeline.le-juge@developpement-durable.gouv.fr,
+33 6 58 97 84 93

Deuxième semaine :

Marianne Périquoi-Macé

m.periquoi-mace@developpement-durable.gouv.fr,
+ 33 7 61 18 32 52



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

